

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Il est temps de mettre un terme aux menaces contre des défenseurs des droits humains

Index AI : AFR 62/006/2006

ÉFAI

Mercredi 22 février 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a appelé ce mercredi 22 février 2006 le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) à prendre des mesures concrètes pour identifier et déférer à la justice les personnes, y compris les représentants de l'État, présumées responsables de menaces dirigées contre des défenseurs des droits humains congolais.

L'organisation est préoccupée par le fait que ces derniers mois, plusieurs défenseurs des droits humains à travers le pays ont été victimes de menaces et d'attaques. Elle s'inquiète notamment d'une campagne d'intimidation apparemment concertée dirigée contre Journalistes en danger (JED), l'une des organisations indépendantes les plus connues du pays.

La nouvelle constitution qui a été adoptée par référendum en décembre 2005 est entrée en vigueur le 18 février. Elle garantit le respect des droits humains fondamentaux, notamment du droit à la liberté d'expression et d'information. « En approuvant la nouvelle constitution, le peuple de la RDC a exprimé son désir qu'il soit mis fin à des années de violence, d'insécurité et d'agissements illégaux des agents de l'État. Les autorités de la RDC doivent à présent veiller à ce que les dispositions de la Constitution soient respectées dans la pratique, et mettre un terme aux agissements des agents des forces de sécurité qui violent les droits humains. », a déclaré Amnesty International.

Le 10 décembre 2005, plusieurs membres du personnel de JED ont reçu sur leurs téléphones portables des textos anonymes : ils étaient menacés de « disparaître l'un après l'autre » si JED ne mettait pas fin à ses activités sous 10 jours. Ces messages auraient été envoyés à partir d'un numéro de téléphone créé peu de temps avant et qui, selon l'opérateur de téléphonie mobile, n'avait pas encore été attribué. Pour certains, cela indique que les services de sécurité de l'État se trouvent derrière ces menaces de mort. Il est apparu que ces menaces étaient liées au fait que JED avait demandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur le meurtre du journaliste politique de Kinshasa Franck Ngyke Kangundu et de sa femme Hélène Paka, perpétré dans la nuit du 2 au 3 novembre.

Les actes d'intimidation se sont poursuivis. Ainsi, lorsque JED a, dans un entretien avec un journal de Kinshasa, le 8 février 2006, donné des informations sur les résultats de ses investigations concernant le double assassinat, des membres de son personnel ont reçu de nouvelles menaces par téléphone. Le 14 février 2006, JED a rendu public son propre rapport sur les deux homicides, révélant qu'ils avaient peut-être été commis pour des motifs politiques. À la suite de cette révélation, le président de cette organisation, Donat M'baya Tshimanga, a été convoqué à la Direction des renseignements généraux et services spéciaux (DRGS). Donat M'baya Tshimanga est depuis entré dans la clandestinité.

« Le travail légitime des militants des droits humains et des journalistes qui consiste à dénoncer les atteintes aux droits humains, les abus commis par les services de l'État et la corruption, est d'une importance essentielle, tout particulièrement dans la perspective des élections prévues cette année en RDC, a souligné Amnesty International. Les autorités gouvernementales de la RDC doivent protéger le droit de ces personnes et organisations de faire leur travail sans entraves et sans crainte. »

Amnesty International rappelle qu'aux termes de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, « l'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire » dans le cadre de l'exercice légitime des droits humains.

Amnesty International exhorte le gouvernement de la RDC à ouvrir dans les plus brefs délais des enquêtes exhaustives et impartiales sur les menaces de mort reçues par des défenseurs des droits humains, y compris sur celles dirigées contre des membres du personnel de JED, et à déférer les auteurs présumés de ces agissements à la justice dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

L'organisation demande en outre instamment à la communauté internationale de faire part au gouvernement de la RDC, aux plus hauts niveaux, de ses inquiétudes concernant la sécurité des militants des droits humains au cours de la période précédant les élections.

Complément d'information

Les défenseurs des droits humains travaillent souvent dans des conditions extrêmement dangereuses en RDC. Des militants congolais ont été victimes de tortures, d'exécutions

extrajudiciaires et d'arrestations arbitraires. Les autorités politiques et militaires de la plupart des régions sont hostiles aux activités des ONG locales, car elles craignent que celles-ci ne révèlent leur implication dans des violations des droits humains. Les militants sont souvent convoqués par les autorités pour être interrogés ou pour régler des « *questions administratives* » – en fait des actes d'intimidation à peine voilés –, et leurs bureaux sont visités à l'improviste et de façon arbitraire par des agents des forces de sécurité. Dans certains cas, des militants des droits humains ont été menacés de mort avec une arme à feu pointée sur eux. Le 31 juillet 2005, le militant Pascal Kabungulu Kibembi, secrétaire général d'Héritiers de la Justice, une organisation de défense des droits humains de premier plan, a été assassiné chez lui, à Bukavu, dans l'est du pays. Les auteurs de cet assassinat seraient des soldats. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>